



**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
21.03.2024
Date d'affichage
21.03.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 29
Titulaires 27
Suppléants 2
Pouvoirs 6
Vote Président -1
Votants 34

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marianne TURPIN), MM. Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Guillaume LECOEUR, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Délibération n° 2024 / 32

Objet : FINANCES - Compte financier unique 2023 - Budget principal

Pour rappel, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019.

M. le Président devant se retirer lors du vote du compte financier unique, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. MARTIN présente le compte financier unique relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le conseil communautaire n'émet aucune observation sur le compte financier unique qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	7 574 812,04	1 414 655,48
Recettes	8 610 256,24	1 700 017,73
Résultat de l'exercice	1 035 444,20	285 362,25
Résultat de clôture 2023	2 840 791,78	- 121 720,64



M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2023, vote à l'unanimité le compte financier unique du budget principal.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia LECOMTE



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr